

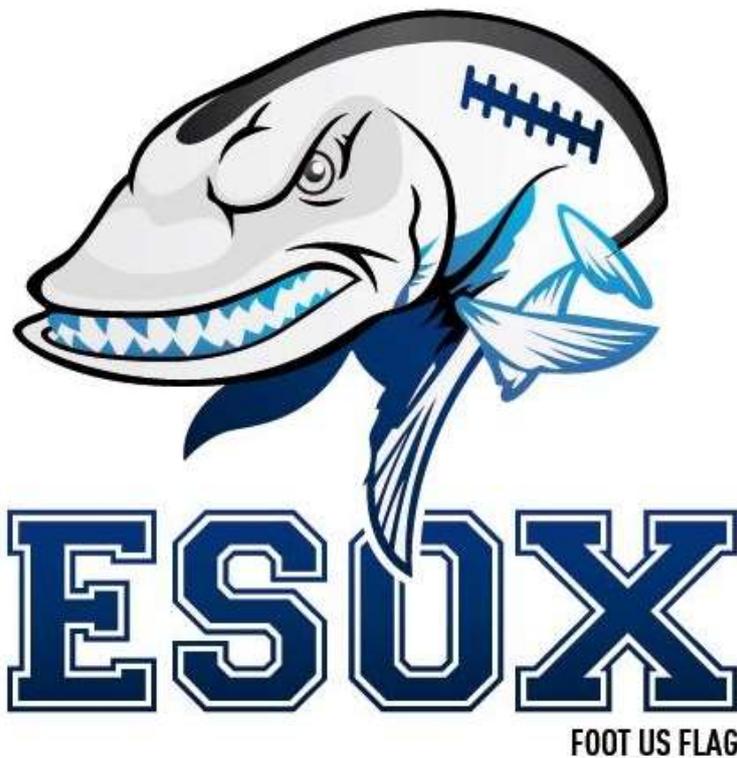


REJOINS-NOUS



FOOT US - FLAG
JOUEURS-ARBITRES-BENEVOLES
MIXTE - A PARTIR DE 8 ANS

DOSSIER D'INSCRIPTION



Saison 2019 - 2020

A redonner au SERVICE SECRETARIAT

Thierry Beaumont

esox.footus.secretaire@gmail.com

AVANT LE 15 OCTOBRE 2019

**ATTENTION NE NE SERONT
ACCEPTES QUE LES DOSSIERS
COMPLETS !**

*Les Esox Football américain / Flag football
Déclaré en préfecture de Loire Atlantique n° W442010000 / n° de siret : 75162999900010*





AVERTISSEMENT

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT TRAITÉS.
MERCI DE BIEN RELIRE LES INFORMATIONS ET DOCUMENTS DEMANDES
SUR LA PAGE "LISTE DES PIÈCES À FOURNIR".

Une permanence pour rendre les dossiers (et récupérer les locations de matériels) va être mise en place cette saison afin d'éviter les déboires des années précédentes.
Cette année, aucun dossier ne sera récupéré "à la volée".

LES REMISES DES DOSSIERS COMPLETS SE FERONT JUSQU'AU 15 OCTOBRE, LES JEUDIS UNIQUEMENT !

Seuls :

- ① Thierry Beaumont (*Secrétaire*).
- ② Mathieu Thomas (*Président*).

Sont et seront habilités à récupérer votre dossier.

➤ *A savoir : Que tous les joueurs 2018/2019, Esox ou non, s'exposent à une majoration de 100% s'ils rendent leurs dossiers en dehors des délais (règle définie par la FFFA).*

MERCI DE BIEN LIRE LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION AVANT DE LA SIGNER AFIN D'AVOIR CONNAISSANCE DES DROITS MAIS SURTOUT DE VOS ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DE L'ASSOCIATION.

Pour toutes questions sur le dossier d'inscription :

Vous pourrez contacter : **Mathieu Thomas**

☎ : **06 25 12 71 37**

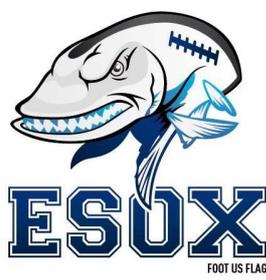
🌐 : esox.footballamericain@gmail.com

Afin d'économiser du papier n'imprimez que les pages 5,6,8 et éventuellement 7,10,11 qui sont à rendre au format A4.



SOMMAIRE

| | |
|-----------|--|
| 1 | AVERTISSEMENT. |
| 2 | SOMMAIRE. |
| 3 | LE MOT DU PRESIDENT. |
| 3 | ENTRAINEMENTS ET CONTACTS. |
| 4 | LISTE DES PIECES A FOURNIR. |
| 5 | FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS. |
| 6 | DEMANDE DE LICENCE FFFA. |
| 7 | AUTORISATION PARENTALE EN CAS D'ACCIDENT. |
| 8 | MUTUELLE SPORMUT. |
| 10 | QUESTIONNAIRE SPORT |
| 11 | CONTRAT LOCATION MATERIEL. |
| 12 | REGLEMENT INTERIEUR. |



LE MOT DU PRESIDENT

« La satisfaction de l'an dernier fut la création de la section jeune du samedi matin et cette année on mise tout dessus ! Il faut que l'on continue de développer l'association à travers les sections jeunes, tout en se basant sur l'expérience des « anciens » des 2 sections qui connaissent l'association par cœur.

Vous êtes l'association, vous êtes les ESUX. Je compte sur vous pour faire vivre cette belle association très longtemps... mais surtout dès demain ! » Mathieu THOMAS, président des ESUX.

ENTRAINEMENTS

DU 28/08 AU 01/09

| | Lundi | Jeudi |
|-------|------------|------------|
| 10h30 | | |
| 12h00 | | |
| 19h30 | | |
| 20h00 | PREPA | PREPA |
| 21h30 | PHYSIQUE + | PHYSIQUE + |
| 22h00 | ATELIERS | ATELIERS |

ENTRAINEMENT COMMUN
TOUTES SECTIONS
NES EN 2005 OU AVANT

DU 02/09 AU 23/09

| | Lundi | Jeudi | Samedi | | | |
|-------|------------|------------|---------|-----------|-----------|-----------|
| 10h30 | | | TESTS | FLAG | FLAG | FLAG |
| 12h00 | | | COMBINE | U14 | U12 | U10 |
| 19h30 | | | | 2006-2007 | 2008-2009 | 2010-2011 |
| 20h00 | PREPA | PREPA | | | | |
| 21h30 | PHYSIQUE + | PHYSIQUE + | | | | |
| 22h00 | ATELIERS | ATELIERS | | | | |

DEBUT ECOLE FLAG / FOOT US
SAMEDI 7 SEPTEMBRE
& TESTS COMBINE*

* Tests combine: entrainement aux sélections

A PARTIR DU

| | Lundi | | Mardi | | | Jeudi | | | Samedi | | | |
|-------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|-----------|--|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 10h30 | | | | | | | | | FLAG | FLAG | FLAG | |
| 12h00 | | | | | | | | | U14 | U12 | U10 | |
| 19h30 | | FLAG | FLAG | FOOT US | FOOT US | FOOT US | FEM & U16 FOOT US AU FLAG OBLIGATOIRE LE JEUDI | | | 2006-2007 | 2008-2009 | 2010-2011 |
| 20h00 | FOOT US | SENIORS | U16 | U19 | U16 & U14+ | FEM | FOOT US | FOOT US | FLAG | FLAG | | |
| 21h30 | SENIORS | 2003 et - | 2004-2005 | 2001-2003 | 2004-2006 | 2005 et - | SENIORS | U19 | 2001-2003 | 2003 et - | 2004-2005 | |
| 22h00 | 2000 et - | | | | | | 2000 et - | | | | | |

Les Esux Football américain / Flag football
Déclaré en préfecture de Loire Atlantique n° W442010000 / n° de siret : 75162999900010



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Veillez trouver ci-dessous la liste des pièces à fournir pour votre inscription :

- ✓ Fiche individuelle de renseignements dûment complétée et signée.
- ✓ Demande de licence FFFA.
- ✓ Un certificat médical pour chaque discipline pratiquée, ainsi que pour les arbitres.
(Le certificat peut être fourni sur papier libre ou sur la feuille "demande de licence FFFA").
- ✓ Demande de surclassement remplie par un médecin du sport pour les concernés :
- ✓ La fiche "autorisation parentale de surclassement" complétée et signée.
(Obligatoire pour les joueurs de Foot US nés en 2001, 2004, 2006 et les joueurs de Flag nés en 2004).
- ✓ La fiche "autorisation parentale en cas d'accident" complétée et signée
(Par le représentant légal pour les mineurs).
- ✓ La SPORTMUT (toutes catégories confondues !)
(A remplir et signer même si vous ne souhaitez pas y adhérer !).
- ✓ 1 photo d'identité pour les nouveaux adhérents.
- ✓ Le règlement de la cotisation annuelle.
- ✓ La fiche location de matériel

Photocopies de :

- ❶ Carte d'identité nationale.
- ❷ Carte vitale. (facultatif)
- ❸ Carte mutuelle. (facultatif)

LES COTISATIONS

Si règlement par chèque, celui-ci devra être à l'ordre des "Esox". Payable en 2 ou 3 fois.

- | | |
|--|-----------------------|
| ○ Football américain (Sénior, né en 2000 et +) | 160 Euros. |
| ○ Football américain (U19/U16/U14+, né entre 2001 et 2006) * | 140 Euros. |
| ○ Football américain (Féminines, né en 2004 et +) * | 80 Euros. |
| ○ Flag (Sénior, né en 2003 et +) | 90 Euros. |
| ○ Flag (U16 né entre 2004 et 2005) | 80 Euros. |
| ○ Ecole de Foot US / Flag (U14/U12/U10, né entre 2006 et 2011) | 80 Euros. |
| ○ Membre du bureau, coachs, arbitres | 20 Euros. |
| ○ Membre de l'association | 20 Euros. |
| ○ Location matériel Foot US (casque et/ou épaulière) ** | 35 à 55 Euros. |

* Tous joueurs de Foot US né entre 2001 et 2004, ainsi que toutes joueuses Féminines ou tous participants à l'école de Foot US / Flag aura une licence dans les 2 disciplines (Foot US et Flag) et devra participer OBLIGATOIREMENT aux compétitions de Flag.

** Dans la limite des stocks disponibles, premiers arrivés, premiers servis, sauf adhérents de + de 2 saisons chez les ESUX..



FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

Photo

Ne pas fournir si
déjà donné l'an
dernier.

| | | | |
|---------------------------------------|--|--|--|
| NOM : | | Prénom : | |
| Date et lieu de naissance : | | | |
| Adresse : | | | |
| Code Postal : | | Ville : | |
| Tel. : | | Mobile : | |
| Email : | | | |
| Pseudo : | | | |
| CATEGORIES | | | |
| FOOT US : Sénior (2000 ou avant) | | FLAG : Sénior/U16+ (2003 ou avant) | |
| FOOT US : U19/ U16 /U14+ (2001->2006) | | FLAG : U16 (2004-2005) | |
| FOOT US : Féminine | | ECOLE FOOT/FLAG : U14->U10 (2006-2011) | |
| Coach Foot US / Flag | | Arbitre Foot US / Flag | |
| Membre du bureau ou de l'association | | | |

A contacter en cas d'urgence :

| | | | |
|--------------|--|-------|--|
| Nom/Prénom : | | Tel : | |
| Nom/Prénom : | | Tel : | |

Renseignements pour la fiche joueur du site internet (non obligatoire) :

| | | | |
|---|---------|--------------------|--------------|
| Taille : | Poids : | Exp. Foot US/Flag: | N° Préféré : |
| Clubs Foot US / Flag précédents (<i>championnat, titre</i>) pour les nouveaux: | | | |

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné, (pour les mineurs : responsable légal de) autorise le club des Esox à utiliser des photographies et des vidéos de l'adhérent nommé ci-dessus pour ses propres documents de communication ainsi que pour des parutions presse écrite, web (réseaux sociaux, site internet,...) et éventuellement télévisuelles.

Fait à le
Signature du responsable légal :

REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du club, et m'engage à le respecter à partir de la date de signature de celui-ci. Je suis conscient(e) des engagements demandés par le club et des sanctions encourues en cas de non-respect des règles énumérées ci-dessus.

Date et signature de l'adhérent (Précédé de la mention « lu et approuvé »)



DEMANDE DE LICENCE FFFA

PHOTO

SAISON 2019/2020

Club :

INFORMATION DU DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Sexe : M F

Adresse :

Code postale : Ville :

Téléphone :

Courriel :

Date de naissance :

Lieu de naissance : Département :

Nationalité :

LICENCE

| A remplir en cas de renouvellement | | | | | | Signature du demandeur (ou de son représentant légal s'il est mineur) : | | | | | | | | | | | |
|---|----------------|---------------|---------------------------|---------------|----------------|---|--|-----------|--|----|--|----------------------------|--|----------------------------|----------------|---------------|--|
| Numéro de licence : | | | | | | <p style="font-size: small;">En signant ce document, le demandeur reconnaît avoir été explicitement informé de son devoir de souscrire à une assurance avant de pratiquer la discipline choisie. De plus, il reconnaît avoir reçu une notice détaillée par un éducateur lui précisant l'intérêt à souscrire une assurance de personnes couvrant les dommages corporels, ainsi qu'en fonction de son activité il offre plusieurs formules de garanties dont les modalités sont également indiquées. Si le licencié ne souhaite pas souscrire à l'assurance proposée par la Fédération, il doit cocher la case suivante et être parrainé à son club et à la Fédération, une attestation d'individu isolé couvrant sa pratique sportive.</p> <p><input type="checkbox"/></p> <p>Licencié adulte : Je soussigné M/Mme _____, présente avoir rempli le questionnaire de santé Q3-SPORT Carte N°1988701 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.</p> <p>Date et signature du demandeur : _____</p> <p>Licencié mineur : Je soussigné M/Mme _____, en ma qualité de représentant légal du demandeur, atteste qu'il/elle a rempli le questionnaire de santé Q3-SPORT Carte N°1988701 et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.</p> <p>Date et signature du représentant légal : _____</p> <p>Vies du club (date / tampon / signature) : _____</p> <p style="text-align: right;">Le : / /</p> | | | | | | | | | | | |
| CROQUE DE LA LICENCE | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FOOTBALL AMERICAIN | | | | FLAG FOOTBALL | | | | | | | | CHEERLEADING | | | | | |
| Catégorie | Cases à cocher | Tarif fédéral | | Catégorie | Cases à cocher | | | | | | | Tarif fédéral | | Catégorie | Cases à cocher | Tarif fédéral | |
| Licéaire U6 | | 12,2 | Licéaire U8 | | 12,8 | | | | | | | Licéaire U8 | | Licéaire U8 | | 12 | |
| Licéaire U8 | | 12,2 | Licéaire U8 | | 12,8 | | | | | | | Licéaire U8 | | Licéaire U8 | | 12 | |
| Licéaire U10 | | 12,2 | Compétition U8 | | 12,8 | | | | | | | Licéaire U11 | | Licéaire U11 | | 12 | |
| Licéaire U12 | | 12,2 | U8 surclassé U10 | | 12,8 | | | | | | | Compétition U11 | | Compétition U11 | | 12 | |
| Compétition U12 | | 22,1 | Licéaire U10 | | 12,8 | | | | | | | U11 surclassé Junior | | U11 surclassé Junior | | 12 | |
| U12 surclassé U14 | | 22,1 | Compétition U10 | | 12,8 | | | | | | | Licéaire Junior | | Licéaire Junior | | 12 | |
| Licéaire U14 | | 12,2 | U10 surclassé U12 | | 12,8 | | | | | | | Compétition Junior | | Compétition Junior | | 12 | |
| Compétition U14 | | 22,1 | Licéaire U12 | | 12,8 | | | | | | | Junior surclassé en senior | | Junior surclassé en senior | | 24 | |
| U14 surclassé U18 | | 55,5 | Compétition U12 | | 12,8 | | | | | | | Licéaire senior | | Licéaire senior | | 12 | |
| Licéaire U18 | | 12,2 | U12 surclassé U14 | | 12,8 | | | | | | | Compétition senior | | Compétition senior | | 24 | |
| Compétition U18 | | 55,5 | Licéaire U14 | | 12,8 | | | | | | | Entraîneur | | Entraîneur | | 16 | |
| U18 surclassé U18 | | 55,5 | Compétition U14 | | 12,8 | Député | | Député | | 16 | | | | | | | |
| Licéaire U18 | | 30,8 | U14 surclassé U18 | | 24,7 | Juge | | Juge | | 26 | | | | | | | |
| Compétition U18 | | 55,5 | Licéaire U18 | | 12,8 | Bénévoles | | Bénévoles | | 0 | | | | | | | |
| U18 surclassé senior | | 51,7 | Compétition U18 | | 24,7 | | | | | | | | | | | | |
| Licéaire Senior | | 30,8 | Compétition + de 18 ans | | 24,7 | | | | | | | | | | | | |
| Compétition Senior | | 51,7 | U18 surclassé + de 18 ans | | 24,7 | | | | | | | | | | | | |
| Jeune d'un championnat majeur | | 375,8 | Licéaire + de 18 ans | | 12,8 | | | | | | | | | | | | |
| Entraîneur | | 16,4 | Entraîneur | | 16,4 | | | | | | | | | | | | |
| Député | | 16,4 | Député | | 16,4 | | | | | | | | | | | | |
| Arbitre | | 28,2 | Arbitre | | 28,2 | | | | | | | | | | | | |
| Bénévoles | | 0 | Bénévoles | | 0 | | | | | | | | | | | | |
| Total : | | € | Total : | | € | Total : | | Total : | | € | | | | | | | |
| TOTAL REVERSE A LA FEDERATION : | | | | | | | | | | € | | | | | | | |

CERTIFICAT MEDICAL PREALABLE A LA PRATIQUE EN COMPETITION OU EN LOISIR

à fournir qu'en cas de première licence, ou si vous avez répondu positivement à l'une des questions du questionnaire de santé Q3-SPORT Carte N°1988701, ou si votre dernier certificat médical date de plus de 3 ans.

Je soussigné(s), Docteur _____

certifie avoir examiné le demandeur de la présente licence, et n'évoque pas constaté, à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique de :

FOOTBALL AMERICAIN en tant que : Joueur : Arbitre :

FLAG en tant que : Joueur : Arbitre :

CHEERLEADING en tant que : Joueur :

Signature et cachet du médecin : _____

A _____, le _____

DEMANDE DE SURCLASSEMENT DU MEDECIN DU SPORT

Si le sujet présente un développement suffisant et une aptitude physiologique particulière (catégorie 1 de la classification médico-sportive), un médecin diplômé peut autoriser à pratiquer la discipline en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure, en respect du règlement médical de la FFFA et sous réserve qu'un lui ait présenté un électrocardiogramme de repos, uniquement pour les disciplines football américain et/ou en flag football.

Je soussigné(s), Docteur _____

diplômé de biomédecine du sport, titulaire de la capacité de médecin du sport ou titulaire du Certificat d'Enseignement Spécialisé, certifie après avoir procédé aux examens prévus par le règlementation en vigueur, que le demandeur de la présente licence est apte à pratiquer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure de la discipline en compétition sous toute réserve de modification de l'état actuel.

Signature et cachet du médecin : _____

A _____, le _____

Les signataires de la présente demande de licence certifient l'exactitude de tous les renseignements portés. Ils s'engagent, en outre, à respecter les Statuts et Règlements de la FFFA, la réglementation applicable au dopage et à subir en conséquence tous les examens et prélèvements. La communication de ces informations est la préalable obligatoire à l'obtention d'une licence fédérale. Le défaut total ou partiel, de réponse, entraîne l'annulation de la demande. Conformément à la loi "Informatique et Liberté" N° 78-17, du 8 Janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse de la FFFA "fffa@fffa.org".

- Je souhaite recevoir le newsletter FFFA pour être au courant de toutes l'actualité fédérale OUI NON
- J'accuse de recevoir des offres commerciales pour des produits ou services liés à ma pratique sportive, de la part de la FFFA ou de ses partenaires OUI NON
- J'autorise la FFFA à utiliser mon image, uniquement dans le cadre de ses activités et sans but lucratif OUI NON



**AUTORISATION PARENTALE EN CAS D'ACCIDENT
AVEC OU SANS SURCLASSEMENT**

Je soussigné (e) M., Mme
(Nom et Prénom du responsable légal)

Certifie être le responsable du mineur :
.....

Né(e) le: / /, à

et l'autorise à pratiquer le
en compétition, avec autorisation médicale pour la saison 2019-2020 au sein du groupement
sportif :

Fait à le / /

Signature :

Je soussigné (e) M., Mme
(Nom et Prénom du responsable légal)

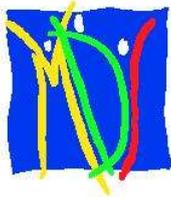
Certifie être le responsable du mineur :
.....

Né(e) le: / /, à

et l'autorise à pratiquer le
(Discipline pratiquée)
en compétition, dans la catégorie immédiatement supérieure à celle de son âge avec autorisation
médicale pour la saison 2019-2020 au sein du groupement sportif :

Fait à le / /

Signature :



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs

SPORTMUT

Contrat collectif complémentaire de prévoyance
au bénéfice des licenciés
de la Fédération Française de Football Américain

DEMANDE D'ADHESION

(l'adhérent est toujours le licencié)

M. Mme Melle Nom : Prénom :

Nom de Jeune Fille : Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Profession (nature exacte) :

Téléphones : fixe mobile

Email :

Association sportive par laquelle ou au titre de laquelle le régime de base a été souscrit :

Je soussigné(e) déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information du contrat "SPORTMUT" ayant pour objet de proposer des garanties complémentaires en sus du régime de prévoyance de base souscrit, pour le compte de ses licenciés, par la Fédération Française de Football Américain auprès de la M.D.S. en cas de dommage corporel suite à un accident garanti.

J'ai décidé d'adhérer à SPORTMUT
 de ne pas y adhérer

Date limite de l'adhésion : 60^{ème} anniversaire

Désignation du bénéficiaire en cas de décès de l'assuré :

mon conjoint non divorcé, non séparé de corps par jugement, à défaut par parts égales mes enfants nés ou à naître, à défaut mon partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou mon concubin notoire, à défaut mes héritiers légaux, à défaut le Fonds National de solidarité et d'Actions Mutualistes.

Autres dispositions :

| FORMULE DE GARANTIES CHOISIE | | | | | COTISATION ANNUELLE € T.T.C. |
|--|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|---|
| Formule A : | A 1 <input type="checkbox"/> | A 2 <input type="checkbox"/> | A 3 <input type="checkbox"/> | A 4 <input type="checkbox"/> | (correspondant au choix retenu) |
| Formule B : | B 1 <input type="checkbox"/> | B 2 <input type="checkbox"/> | B 3 <input type="checkbox"/> | B 4 <input type="checkbox"/> | |
| Formule C : | C 1 <input type="checkbox"/> | C 2 <input type="checkbox"/> | C 3 <input type="checkbox"/> | C 4 <input type="checkbox"/> | |
| Formule D : | D 1 <input type="checkbox"/> | D 2 <input type="checkbox"/> | D 3 <input type="checkbox"/> | D 4 <input type="checkbox"/> | |
| Formule E : | E 1 <input type="checkbox"/> | E 2 <input type="checkbox"/> | E 3 <input type="checkbox"/> | E 4 <input type="checkbox"/> | |
| <input type="checkbox"/> Autres choix : _____ _____ | | | | | _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ € Sera déterminée après consultation de la M.D.S. |

Je certifie sur l'honneur ne pas être atteint(e) d'une infirmité ou d'un handicap. Au cas contraire prendre contact avec la M.D.S.

Je suis informé(e) que la loi du 6 janvier 1978 « Informatique et Liberté » me donne le droit de demander communication et rectification de toutes informations me concernant qui figureraient sur tout fichier de la Fédération ou de la M.D.S. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse de la M.D.S. indiquée ci-dessous.

Fait à le

Signature de l'adhérent*

Cachet de la Fédération ou de l'Association Sportive

* faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"



Mutuelle des Sportifs

Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité

Mutuelle immatriculée au répertoire Sirene sous le Numéro siren n° 422 801 910

2-4, rue Louis David - 75782 Paris cedex 16 - ☎ : 01 53 04 86 86 - 📠 : 01 53 04 86 87

SPORTMUT

Contrat collectif complémentaire de prévoyance
au bénéfice des licenciés de la Fédération Française de Football Américain

NOTICE D'INFORMATION

En adhérant à SPORTMUT vous pouvez bénéficier de garanties complémentaires en cas d'incapacité temporaire totale de travail, d'invalidité permanente totale ou partielle ou de décès résultant d'un accident survenu pendant la pratique du ou des sports déclarés sur la demande d'adhésion :

UN CAPITAL EN CAS D'INVALIDITE PERMANENTE TOTALE OU PARTIELLE :

Le capital que vous choisissez est le capital maximal versé en cas d'IPP égale à 100%. Ce capital est réduit lorsque le taux d'invalidité est inférieur à 100%.
Aucun capital n'est versé pour un taux d'IPP inférieur ou égal à 5%.

DES INDEMNITES JOURNALIERES EN CAS D'INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE:

Elles vous sont versées mensuellement à terme échu, après une période ininterrompue d'arrêt total de travail appelée période de franchise.

La période de franchise n'est pas indemnisée. La durée d'indemnisation est de 365 ou de 1095 jours selon votre choix.

Quelle que soit la durée d'indemnisation choisie, l'indemnité journalière cesse d'être versée à la date de consolidation de votre état de santé.

Vous ne pouvez choisir un montant de garantie qui vous ferait bénéficier en arrêt de travail de ressources supérieures à celles dont vous disposez en période d'activité.

Un justificatif de revenus est exigé.

UN CAPITAL DECES : qui sera versé au bénéficiaire désigné.

FORMULES ENFANT :

Seules les formules marquées d'un astérisque (*) dans le tableau figurant ci-dessous peuvent être souscrites pour les mineurs de moins de 12 ans.

Pour les mineurs de moins de 18 ans, le bulletin devra être revêtu de leur signature et de la signature des parents ou des représentants légaux.

FORMULE + DE 60 ANS :

Seule la formule marquée de deux astérisques (**) dans le tableau figurant ci-dessous peut être souscrite par les personnes âgées de plus de 60 ans et moins de 65 ans.

MODALITES D'ADHESION

Des formules de garanties pré-tarifées vous sont proposées ci-dessous.

Si l'une de ces formules vous convient, vous pouvez remplir la demande d'adhésion et l'adresser à la M.D.S. accompagnée de votre règlement. A réception, la M.D.S. vous adressera un certificat d'adhésion accompagné des conditions générales du contrat SPORTMUT. Vous disposerez alors d'un délai de 40 jours pendant lequel vous pourrez renoncer à votre adhésion. Passé ce délai votre adhésion deviendra définitive.

| FORMULES | CAPITAL DECES | CAPITAL INVALIDITE (100 % IPP) | INDEMNITES JOURNALIERES | COTISATION GLOBALE(TTC) | |
|----------|---------------|-----------------------------------|----------------------------|----------------------------|---|
| A 1* | | 30 489,80 € | | 5,00 € | Dans toutes ces formules, les indemnités journalières sont versées à compter du 31 ^{ème} jour d'incapacité temporaire totale de travail ou à partir du 4 ^{ème} jour en cas d'hospitalisation et ce, jusqu'à la consolidation et au plus pendant 1095 jours. |
| A 2** | 15 244,90 € | 30 489,80 € | | 6,30 € | |
| A 3 | 15 244,90 € | | 7,62 €/jour | 21,70 € | |
| A 4 | 15 244,90 € | 30 489,80 € | 7,62 €/jour | 26,60 € | |
| B 1* | | 60 979,61 € | | 9,90 € | |
| B 2 | 30 489,80 € | 60 979,61 € | | 12,60 € | |
| B 3 | 30 489,80 € | | 15,24 €/jour | 43,30 € | |
| B 4 | 30 489,80 € | 60 979,61 € | 15,24 €/jour | 53,10 € | |
| C 1* | | 91 469,41 € | | 14,80 € | |
| C 2 | 45 734,71 € | 91 469,41 € | | 18,90 € | |
| C 3 | 45 734,71 € | | 22,87 €/jour | 64,90 € | |
| C 4 | 45 734,71 € | 91 469,41 € | 22,87 €/jour | 79,70 € | |
| D 1* | | 121 959,21 € | | 19,70 € | |
| D 2 | 60 979,61 € | 121 959,21 € | | 25,20 € | |
| D 3 | 60 979,61 € | | 30,49 €/jour | 86,50 € | |
| D 4 | 60 979,61 € | 121 959,21 € | 30,49 €/jour | 106,10 € | |
| E 1* | | 152 449,02 € | | 24,60 € | |
| E 2 | 76 224,51 € | 152 449,02 € | | 31,50 € | |
| E 3 | 76 224,51 € | | 38,11 €/jour | 108,10 € | |
| E 4 | 76 224,51 € | 152 449,02 € | 38,11 €/jour | 132,70 € | |

Ces cotisations tiennent compte des taxes en vigueur.

MDS JUILLET 2013 / DISQUE O / FEDERATIONS

(*) Options réservées aux mineurs âgés de moins de 12 ans.

(**) Seule formule pouvant être souscrite par les personnes âgées de plus de 60 ans et moins de 65 ans.

Les cotisations sont annuelles. Le non renouvellement de la cotisation par l'assuré met fin de plein droit à l'adhésion 40 jours après le terme principal de la dernière échéance.

Ce contrat est régi par le Code de la Mutualité.

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

| Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON* | OUI | NON |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Durant les 12 derniers mois | | |
| 1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4) Avez-vous eu une perte de connaissance ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| A ce jour | | |
| 7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i> | | |

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

LOCATION DE MATERIEL DE FOOTBALL AMERICAIN

Afin de permettre l'accès au Football Américain pour le plus grand nombre, les ESOX vous proposent de louer le matériel appartenant à l'association. Malheureusement le club ne peut pas fournir du matériel pour tous les adhérents, il est donc demandé aux « anciens » joueurs (+ de 3 ans de pratique) d'acquiescer leur matériel car les rookies seront prioritaires à l'accession de cet **avantage**. Les matériels sont bien sûr disponibles dans la limite des stocks du club et le matériel sera distribué en fonction des dates de demandes de location. Le club met tout en œuvre pour grossir ou renouveler ce stock chaque année.

Vous trouverez ci-dessous les tarifs de locations et le contrat de location à retourner dûment remplis :

| Matériel | Location | Caution | Choix |
|---------------------------------|----------|---------|-------|
| Casque (avec grille et dentier) | 35 € | 150 € | |
| Épaulière | 35 € | 150 € | |
| Ensemble casque + épaulière | 55 € | 300 € | |

**Dans la limite des stocks, un maillot et un pantalon d'entraînement seront prêtés au joueur.*

Au titre de la location de matériel le joueur devra fournir deux chèques :

- le premier pour la location du matériel (encaissé en décembre)
- le second pour la caution (non encaissé)

Merci de choisir votre formule ci-dessus et de remplir le contrat de location en page suivante. Ces 2 feuilles sont à remettre au club.



| Cadre réservé à l'association les ESOX | | | |
|--|--|--------------|--|
| N° casque | | N° épaulière | |
| Remis le : | | Rendu le : | |

CONTRAT DE LOCATION DE MATERIEL DE FOOTBALL AMERICAIN

entre l'association Les ESOX et

M..... (représentant légal de M.....)

Le présent contrat définit les conditions de location du matériel de Football Américain par l'association Les ESOX. Il entre en vigueur à la remise du matériel au locataire. La remise du matériel ne peut avoir lieu avant la remise du règlement de euros (par chèque uniquement) de la location accompagné d'un chèque de caution de euros (non encaissé). **Le contrat prendra fin au terme de la saison sportive au 30 juin 2020.**

Le locataire peut mettre fin au présent contrat avant cette date. Le chèque de caution lui sera rendu lors de la restitution de l'ensemble du matériel loué. En aucun cas, la restitution anticipée du matériel ne peut donner droit à un remboursement même partiel du règlement de la location. L'association Les ESOX s'engage à mettre à la disposition du locataire un matériel en bonne condition d'utilisation. Le matériel loué est composé de (*ayer la mention inutile*) :

- D'un casque équipé d'une grille et d'un protège dent
- D'une épaulière

Le locataire s'engage à utiliser le matériel uniquement dans le cadre des activités organisées par l'association et conformément aux avis techniques qui lui seront fournis. Le matériel loué devant faire l'objet d'un soin particulier et ne devant pas faire l'objet d'une sous-location ou d'un prêt à un tiers.

L'association Les ESOX s'engage à remplacer le matériel en cas de défaillance sous réserve que le locataire ne soit pas en infraction avec les présentes conditions. Si l'association Les ESOX découvre que le matériel a subi des dommages non liés à son usage normal, elle pourra logiquement demander le remboursement des pièces anormalement endommagées ou encaisser le chèque de caution.

En cas de non restitution du matériel au 01 juillet 2020, l'association Les ESOX se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution.

Je soussigné M....., le locataire, reconnaît avoir pris connaissance du présent contrat et m'engage à le respecter.

Fait à le
Signature du responsable légal :



LES ESOX FOOTBALL AMERICAIN / FLAG

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB (A conserver par l'adhérent)

L'adhésion aux ESOX et aux Silver Queens implique le respect du règlement intérieur du club et des règles qu'il comporte, par respect envers vos dirigeants, vos coéquipiers et vos supporters.

1) L'équipement :

Article 1.1

Les tenues de matchs (Foot US, Flag ou Cheerleading) appartiennent au club, elles devront de ce fait être restituées à la fin de chaque rencontre. En cas de perte, le remboursement de la tenue sera exigé au licencié concerné.

Article 1.2

Tout prêt ou location d'équipement (casque, épaulière et autre matériel) sera sujet à caution. Cette caution sera encaissée, si le matériel n'est pas restitué à la date de départ du joueur ou au plus tard en fin de saison (comme spécifié dans le contrat de location).

Article 1.3

Les cahiers de jeux sont la propriété du club et mis à la disposition des joueurs qui en sont individuellement responsables. Tout cahier égaré étant susceptible d'être récupéré par un membre d'un club adverse entraînera une sanction prévue dans l'article 8.3. De plus, le dit cahier ne sera pas remplacé.

Article 1.4

Lors de toute manifestation sportive, chaque joueur doit se présenter avec un équipement propre et réglementaire à son activité défini comme suit :

Pour le Football Américain :

- la tenue officielle du club
- un casque avec le logo officiel du club
- un protège-dents réglementaire non transparent
- une épaulière
- un set de protections agréées : cuisses, genoux, hanches et coccyx
- des chaussures munies de crampons moulés en plastique dont la longueur ne doit pas excéder 14 millimètres (sous peine d'interdiction d'accès au terrain)
- des chaussettes noires
- un pantalon noir muni d'une ceinture

Pour le Flag :

- la tenue officielle du club
- des chaussures munies de crampons moulés en plastique dont la longueur ne doit pas excéder 14 millimètres (sous peine d'interdiction d'accès au terrain)
- des chaussettes noires

Pour le Cheerleading :

- la tenue officielle du club

Ainsi qu'éventuellement pour les 3 disciplines :

- un vêtement sous l'équipement (tee-shirt, tee-shirt de compression...) dans la mesure où celui-ci est de couleur grise, bleue ou noire.
- des gants
- des protections supplémentaires de coudes, avant-bras, mains, chevilles ainsi que tibias ne devant pas comporter de parties dures susceptibles de blesser : les couleurs autorisées restant le gris, le noir et le bleu.

Article 1.5

Lors de manifestations sportives officielles le port de strapping ou pansements est à la charge des joueurs. La pharmacie du club ne devant être utilisée que pour soigner sur le moment des blessures ayant eu lieu lors des entraînements ou des matchs.

2) Les entraînements :

Article 2.1

Les entraîneurs se réservent le droit de convoquer tout ou une partie des joueurs pour des entraînements exceptionnels supplémentaires aux jours et heures qu'ils désirent ; ils devront cependant en informer les joueurs concernés, cinq jours à l'avance.

Article 2.2

Les entraîneurs comme les joueurs se doivent la politesse mutuelle d'arriver à l'heure aux entraînements. La convenance veut que les joueurs arrivent au moins 20min avant le début de l'entraînement afin de se changer et d'arriver sur le terrain équipé juste avant l'heure de début pour commencer à l'heure. Les retardataires n'ayant pas prévenus pourront être sanctionnés par une séance intensive de cardio et de musculation définies par les entraîneurs. Les sanctions pourront être appliquées individuellement ou à toute l'équipe.

Article 2.3

Tout joueur amené à être absent ou retardataire lors d'un entraînement devra, quelle qu'en soit la raison, prévenir dès que possible un des entraîneurs par téléphone ou par mail, ceci afin de permettre la planification de l'entraînement par les encadrants. Les coordonnées des entraîneurs seront fournies au début de la saison et seront disponibles sur le site internet du club.

Article 2.4

Le choix de la tenue d'entraînement est laissé à la discrétion du joueur dans la mesure où cela ne compromet ni sa sécurité ni celle de ses camarades. Nous ne saurions trop conseiller au joueur de porter le plus de protections possibles afin d'éviter toute blessure inutile.

Article 2.5

Le matériel du club (ballons, plots, boucliers, etc...) est sous la responsabilité des joueurs en ce qui concerne le rangement. Toute perte ou détérioration devra être signalée à l'un des responsables.

Article 2.6

Tous les joueurs sont responsables de la propreté des vestiaires et sanitaires. Chaque joueur sera invité à nettoyer ces vestiaires par un système de roulement équinable.

Articles 2.7

Les entraînements se font sous la direction des entraîneurs qui ont toute latitude pour en déterminer la nature et le déroulement.

3) Les manifestations :

Article 3.1

Les dates et horaires des manifestations sportives seront donnés lors des entraînements. Ils seront aussi disponibles sur le site internet du club, cependant les informations par courrier et par téléphone ne seront pas systématiques.

Article 3.2

Le port de la tenue, telle qu'elle est définie dans l'article 1.4 est obligatoire lors des manifestations pour lesquelles elle est nécessaire.

Article 3.3

Les déplacements se font en groupe et tous les membres du club se doivent d'y participer. Des circonstances exceptionnelles peuvent motiver une dérogation à cette règle, dans ce cas, les responsables du club devront en être préalablement informés.

Article 3.4

Tout membre du club se doit d'être ponctuel lors des rendez-vous donnés à l'occasion d'un match à domicile ou en déplacement. Dans ce dernier cas, l'équipe n'attendra pas en cas de retard (il est rappelé qu'un retard de 30 minutes à l'occasion d'un match est automatiquement sanctionné par un forfait conformément au règlement de la F.F.F.A.).

Article 3.5

L'entraîneur principal est seul juge pour décider de l'aptitude physique et/ou morale d'un joueur à participer à une rencontre. Lui seul décide de la composition de l'équipe et de ses éventuelles modifications.

Article 3.6

Toutes consommations de substances illicites (drogues, anabolisants, fortifiants, ...) dans le cadre des activités du club (à domicile ou à l'extérieur) sont strictement interdites. La prise de produit illégaux par l'un des membres de l'association sera sévèrement punie, allant jusqu'à un renvoi immédiat et définitif du membre du club.

Article 3.7

Chaque membre de l'association (à part les arbitres du club) s'engage à participer à 2 événements de promotions du club (distribution de flyers, portes ouvertes...). Les membres n'ayant pas rempli ce contrat verront les sanctions prévues dans l'article 8.3 s'appliquer.

Article 3.8

Chaque membre de l'association se doit de se présenter aux manifestations dans une tenue propre et avec une bonne hygiène pour le respect du club, de ses membres et des intervenants extérieurs.

4) Participation aux rencontres à domicile :

Article 4.1

Toute personne prenant une licence au club accepte automatiquement de participer aux diverses missions autour des matchs à domicile en fonction du planning d'intervention.

Article 4.2

Toute personne du club s'impliquant déjà dans des missions d'arbitrage et d'entraînement est exemptée des diverses missions autour des matchs.

Article 4.3

Les cadets et les juniors interviennent sur les matchs des seniors pour faire la chaîne, ramasser la balle, prendre les statistiques, prendre des photos, tenir un stand... Lors des rencontres cadets et juniors, les seniors s'engagent à faire de même. Les adhérents des autres disciplines (Flag, Cheerleading ou Football Américain) sont aussi invités à aider le club pour le bon déroulement des journées à domicile notamment pendant les tournois ou les 2 catégories jouent. Pour le Flag comme pour le Cheerleading se sont les joueurs de Foot US qui devront assurer cette entraide.

Article 4.4

Si le nombre de membre de l'association n'est pas assez important pour encadrer les manifestations à domicile, l'association se réserve le droit d'éditer une liste de présence obligatoire pour les membres. En cas de non-respect de ce planning les sanctions énumérées dans l'article 8.3 seront appliquées. Si les personnes présentes sur les listes ne peuvent être disponibles à la date prévue, elles doivent faire le nécessaire pour se faire remplacer.

5) Arbitrage

Article 5.1

Le club doit disposer d'arbitres ou de juges. Tous les volontaires pour arbitrer doivent se faire connaître au plus tôt dans la saison afin que le club puisse prendre ces dispositions afin d'inscrire le bénévole en formation.

Article 5.2

Les formations arbitres ou de juges seront prises en charges en partie voir totalement par le club et la fédération.

Article 5.3

Les responsables des équipes de Football Américain, Flag ou Cheerleading sont autorisés à nommer 5 joueurs de leurs équipes ayant au moins une année d'expérience pour suivre la formation d'arbitre ou juge et arbitrer au moins 2 matchs des équipes du club.

6) Les licences :

Article 6.1 :

Tous les membres de l'association (bureau, bénévole, joueurs, arbitres, ...) doivent souscrire un bulletin d'adhésion et la cotisation annuelle.

Article 6.2 :

Aucune prise de licence ne sera remboursée.

7) Le comportement :

Article 7.1

Chaque joueur se doit de connaître le règlement intérieur ainsi que le règlement fédéral. Il se doit d'y adapter son comportement dans le cadre de toutes les activités du club. Une correction de tous les instants sera exigée.

Article 7.2

Les membres du bureau sont membres du club au même titre que les joueurs.

Le comportement des joueurs se doit d'être correct vis à vis d'eux dans le cadre des activités du club. Cette règle du respect mutuel est applicable à tous les membres du club.

Article 7.3

Tous les membres de l'association s'engagent à respecter ses coéquipiers, ses dirigeants, les bénévoles et les encadrants mais aussi les équipes adverses, arbitres et supporters lors des entraînements ou rencontres. La personne ne respectant pas cet engagement pourra être priée de quitter les lieux ou de rejoindre les vestiaires par l'un des entraîneurs ou membres du bureau du club et, selon la gravité des faits avérés, il pourra être soumis aux sanctions prévues dans l'article 8.3.

Article 7.4

Tous les membres de l'association se doivent de ne pas créer d'animosité sur Internet ou les réseaux sociaux envers d'autres clubs ou instances de la FFFA en engageant la respectabilité du club sans autorisation au préalable des membres du bureau ou de la commission Internet. En aucun cas, un membre doit entacher l'image du club dans le respect d'autrui et des institutions. Les membres s'engagent aussi à ne pas divulguer d'informations confidentielles du club sur Internet ou sur les réseaux sociaux. Selon la gravité des faits avérés, il pourra être soumis aux sanctions prévues dans l'article 8.3.

Article 7.5

Le club rappelle à ses licenciés que tous les actes répréhensibles selon la législation française et notamment les actes de bizutage, les infractions aux règles relatives à la majorité sexuelle ou au consentement des mineurs donneront lieu à un signalement immédiat aux autorités compétentes ainsi qu'à la mise en place d'une procédure d'exclusion immédiate de l'association conformément à l'article 8.4.

Tout membre de l'association, victime de ce type d'agissement devra en avvertir immédiatement l'un des membres du bureau de l'association ou un encadrant.

Tout membre de l'association, témoin de ce genre de cas, devra en avvertir immédiatement les membres du bureau de l'association sous peine d'être considéré comme complice des actes reprochés.

8) Les sanctions :

Article 8.1

Hormis les sanctions fédérales délivrées lors des matchs officiels, le club se réserve le droit de sanctionner un joueur si celui-ci a contrevenu au règlement intérieur. Ces sanctions peuvent être appliquées pour des infractions commises à n'importe quel événement (entraînement, déplacement, match, animations, ...).

Article 8.2

Les sanctions seront appliquées sur décision et vote des membres du bureau ou de l'éventuelle commission de discipline; la hauteur de la sanction sera fonction de la gravité de la faute commise.

Le club tient à rappeler à ses licenciés que tout comportement contraire à la législation française ou au présent règlement sera susceptible de donner lieu à une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'association.

Article 8.3

Hierarchisation des sanctions appliquées :

Niveau 1 : Simple avertissement

Niveau 2 : Renvoi de l'entraînement ou de la rencontre

Niveau 3 : Match de suspension (automatique après le deuxième avertissement ; tout avertissement supplémentaire sera assorti d'un autre match de suspension).

Niveau 4 : Renvoi définitif du club

Les sanctions de Niveau 1 à 3 pourront être prononcées par l'un des responsables de la section du joueur fautif. Pour ce mauvais comportement, le joueur sera inscrit sur une liste des personnes ayant à effectuer des TIG pour les besoins du club sur une période donnée. (Exemples : Nettoyage des vestiaires, rangement du matériel, vidages des poubelles,....)

Les sanctions de Niveau 4 suivront elles la procédure de l'article 8.4

Article 8.4

Lorsqu'un membre de l'encadrement sportif ou administratif de l'association estimera que l'exclusion est encourue, il le signalera au Bureau et le licencié sera informé par écrit des faits qui lui sont reprochés.

Il sera alors convoqué par recommandé à une Commission de discipline à laquelle participeront les membres du Bureau et les entraîneurs des différentes sections, durant cette réunion il pourra se défendre et présenter ses observations.

A l'issue des débats une exclusion définitive pourra être prononcée et aucun remboursement de licence ne pourra être demandé de la part du licencié exclu.

Article 8.5

Afin de régler les problèmes disciplinaires graves, une commission de discipline peut être saisie. Cette commission peut être créée pour une période donnée afin de gérer un cas spécifique, les membres la composant seront alors désignés aléatoirement par le bureau. Sinon la commission peut être mise en place pour une saison sportive. Les membres de cette commission permanente seront soumis à la validation du bureau. Elle devra être composée de minimum 3 membres de l'association (en gardant un nombre impair de membres), disposant de licences différentes.

9) Le règlement :

Article 9.1

Toute personne prenant une licence au club accepte automatiquement de respecter ce règlement durant toute la saison.

Article 9.2

Le membre de l'association doit être conscient que sa famille et ses résultats scolaires restent sa priorité. En conséquence, l'adhérent se doit d'organiser intelligemment son emploi du temps afin de maintenir son engagement avec le club.

10) Les infrastructures :

Article 10.1

Les infrastructures (terrain, salle, vestiaires & co, parking) sont la propriété de la Mairie. C'est la mairie qui nous octroie le droit d'usage. Toute personne prenant une licence au club se doit de respecter le matériel mis à notre disposition. Toutes dégradations volontaires ou salissures qui ne peuvent que nuire à l'image du club (les murs des vestiaires, les WC, le BAR, notamment), seront suivies des sanctions les plus lourdes selon la nature des faits. Le fautif pourra être soumis aux sanctions prévues dans l'article 8.3 pouvant aller jusqu'à son exclusion.



Bonne saison parmi nous !!



Les Esox Football américain / Flag football
 Déclaré en préfecture de Loire Atlantique n° W442010000 / n° de siret : 75162999900010